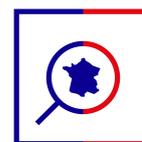




**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Santé.fr



**Dépistage  
Covid**

## **Carte des tests antigéniques sur Santé.fr / TousAntiCovid**

**Ouverture d'un formulaire permettant aux professionnels de santé  
de renseigner et préciser leur offre**

23 décembre 2020

Disponible sur Santé.fr, la **carte des points de dépistage Covid-19** proposée par le Service Public d'information en santé est devenue le « Tester » du triptyque Tester – Alerter – Protéger pointé par l'application TousAntiCovid depuis le 22 octobre dernier. Elle est accessible à l'adresse suivante : [DepistageCovid | Santé.fr - l'info sur les tests de dépistage Covid-19](#) et est disponible sur de nombreux sites partenaires (Ministère des Solidarités et de la Santé, Ameli, ARS, CNSA, etc...).

**A compter du 23 décembre**, tous les professionnels de santé libéraux habilités à pratiquer des tests antigéniques et porteurs de carte CPS peuvent être répertoriés en tant que tel sur Santé.fr. Pour figurer sur la carte, un formulaire permet au professionnel d'indiquer qu'il pratique les tests antigéniques et de détailler les aspects organisationnels de son offre : rendez-vous, téléphone spécifique, horaires spécifiques.

Le formulaire est disponible sur le lien suivant : [www.sante.fr/professionnel/connexion](http://www.sante.fr/professionnel/connexion)

Les modalités pour se connecter à ce formulaire sont disponibles sur ce lien :

- Infirmiers : [guide de connexion à Santé.fr IDE](#)
- Professions inscrites au RPPS : [guide de connexion à Santé.fr - PS RPPS](#)